

## ENSEIGNEMENT

# A-t-on bradé la sécurité des écoles ?

**Les conseillers en prévention dans les écoles veillent sur la sécurité.**

Leurs moyens, c'est la débrouille. Car les subsides ont été reportés.

● Anne SANDRONT

**L'**ange gardien des écoles communales des Huy, s'appelle Michel Gustin. Il est conseiller en prévention et coordinateur chantier pour la commune et veille à la sécurité des écoles. «*Je me réfère au code du bien-être au travail. Cela va de l'éclairage à la sécurité des locaux, les sorties d'urgence, les sanitaires, l'hygiène, les détecteurs de fumée...*»

Certaines communes financent les conseillers en préventions pour leurs écoles sur fonds propres, «*mais ce n'est pas le cas partout*», précise le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).

## Souvent du bénévolat

A l'Institut technique de Namur (ITN), Daniel Janssens est à

la fois professeur, chef d'atelier et conseiller en prévention. Sa mission de conseiller, il l'exerce entre deux et huit heures par semaines, des heures retirées du pot commun... et du bénévolat.

C'est bien pire ailleurs : parfois, il y a un seul conseiller pour cinq écoles. Les écoles techniques et professionnelles namuroises et luxembourgeoises se sont regroupées au sein du CTNNL. «*Ça nous permet de mettre en commun nos démarches, nos problèmes.*»

L'école est une petite entreprise, avec ses travailleurs : enseignants, éducateurs, techniciens de surface... Les conseillers en prévention sont là pour veiller à leur sécurité et leur bien-être qu'il soit physique ou psycho-social (harcèlement, stress, burn out). Ils suivent la loi fédérale de 1996, la même que pour les autres entreprises. Sauf que leur employeur, la Communauté française a un peu «*oublié*» de financer leur fonctionnement (voir ci-contre).

## L'élève peut-être un travailleur

Daniel Janssens ne doit pas seulement veiller au bien-être de ses collègues. «*Les élèves qui sont dans un laboratoire ou en ate-*

*lier sont considérés comme travailleurs.*» Dans les écoles qualifiantes, il faut veiller à la sécurité des machines, des outils, des échafaudages... «*En formation, j'ai croisé un conseiller en prévention de Dufenco. Il y avait*

*une équipe de 5,6 conseillers pour 200 machines. Ils étaient dépassés alors ils ont externalisé la prévention. Chez nous, c'est le double.*»

Rien n'est simple en matière de sécurité. Chaque fois que l'école achète une machine, il faut une analyse de risque. Le fait que la machine soit aux normes CE ne signifie pas qu'elle est forcément sans danger. Quand il a besoin d'aide, le conseiller en réfère au SPF Emploi et Travail : «*J'ai une formation d'électroméca-*

*nicien, et j'applique une gestion en bon père de famille. Quand ça dépasse mes compétences, je fais appel à un spécialiste.*»

Il y a des registres de sécurité de centaines de pages à remplir, des normes élastiques qui demandent des analyses de risque... Au final, c'est le directeur de l'école qui est responsable de la sécurité. Mais la conscience de ces conseillers est vitale pour les jeunes... d'où l'importance de financer de leur job. ■

## Les subsides ? On verra après le 24 septembre

**L**e décret du 26 mars 2009, prévoit des moyens complémentaires aux établissements scolaires pour le conseiller en prévention dans les écoles. La mesure a été reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2013, puis au 17 juillet 2013, au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et enfin au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Supprimé ?

Au cabinet de la ministre de l'Enseignement, on dit que c'est trop tôt pour promettre que les sommes seront débloquées : « *Le conclave budgétaire du 24 septembre va aborder toutes ces mesures.* »

Le CECP, Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, est inquiet : « *Nous espérons enfin permettre aux pouvoirs organisateurs de recruter et d'assurer la coordination des actions des conseillers en prévention* », dit Dominique Luperto, conseiller institutionnel du CECP.

Il explique : « *La mesure consiste*

*à octroyer une période par tranche entamée de 350 élèves calculée sur la base du nombre d'élèves régulièrement inscrits au 15 janvier de l'année précédente.* » Au niveau du fondamental ordinaire, Dominique Luperto estime que pour les 963 implantations du fondamental ordinaire communal et provincial, 720 périodes étaient à pourvoir, soit 30 emplois équivalent temps pleins. Et pour le spécialisé fondamental et secondaire, jusqu'à 261 périodes (10 équivalents temps pleins pour 87 écoles).

Du côté SEGEC (Le Secrétariat général de l'Enseignement catholique), on se penche aussi sur la sécurité, mais via les services externes : « *Le changement de tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2016 prévoit un tarif unique de 59 € par membre, contre 105 € pour les personnes à risque et 17,55 € pour les autres. On estime l'incidence de 2 % sur le budget.* » La sécurité à école est un vrai enjeu politique. ■

**A.S.**